

Agrumiculture : la superficie plantée dépasse les objectifs du contrat programme

Les plantations s'étendent sur 118 000 ha et la production moyenne des deux dernières années se situe à 2,1 millions de tonnes. Les professionnels travaillent sur les moyens de développer les exportations et de structurer le marché local. 350 000 tonnes de petits agrumes expédiées à l'étranger durant la présente campagne.

Sept ans après le démarrage du contrat programme 2008-2018 de la filière agrumicole, les professionnels sont satisfaits. Les réalisations dépassent les objectifs prévus par le contrat programme. Selon l'Association des producteurs d'agrumes du Maroc (ASPAM), "le dépassement des objectifs tient au fait que l'Etat a respecté ses engagements puisqu'il a mis en place les mesures d'accompagnement nécessaires et qu'il a procédé au versement des financements prévus" pour l'extension et le renouvellement des plantations, l'équipement en micro-irrigation et la valorisation de la production. Toutes ces mesures doivent coûter 9 milliards de DH, dont 6 milliards à la charge des professionnels et 3 milliards à déboursier par l'Etat. Les deux parties ont respectivement investi, depuis le début de l'exécution du contrat programme, 600 et 300 MDH par an.

Aujourd'hui, la superficie totale dédiée à l'agrumiculture s'élève à 118 000 hectares alors que le contrat programme prévoyait 105 000 hectares à l'horizon 2018. Il est à noter que le contrat programme prévoit une hausse de 5 000 hectares par an dont 3 000 hectares de renouvellement des plantations et 2 000 hectares d'extension.

Lors des deux dernières campagnes, la filière a produit en moyenne 2,1 millions de tonnes. Ce qui n'est pas très loin de l'objectif 2018 qui situe la production à 2,9 millions de tonnes. En dehors des aides financières, cette amélioration de la production s'est faite aussi grâce à la mise à la disposition par l'Etat, dans le cadre du partenariat public-privé, de terres favorables à l'agrumiculture.

Une industrie de transformation performante est nécessaire

Si les mesures du contrat programme ont donné leurs fruits au niveau de la production, les professionnels estiment qu'"en ce qui concerne la commercialisation, il reste encore beaucoup à faire". Même si la nouvelle organisation de l'export, validée par l'assemblée générale de l'ASPAM qui s'est tenue le 25 mars dernier, a permis de mieux structurer les livraisons de l'actuelle campagne d'exportation, le système n'est pas encore finalisé.

Ce nouveau système de gestion de l'export s'articule autour de la création d'un organe de régulation du marché qui a organisé les exportations dans un double objectif : éviter, contrairement à la campagne 2013-2014, un sur-approvisionnement des marchés et d'optimiser le prix de vente.

La campagne d'exportation de cette saison n'est pas encore achevée. Pour le moment, les professionnels estiment à 350000 tonnes le volume de petits agrumes expédié depuis le démarrage. Ces ventes ont été réalisées principalement sur les marchés russes (40%), de l'Amérique du Nord (25%) et de l'Union Européenne (25%). Les 10% restants sont répartis entre divers autres pays. L'évolution des volumes est encourageante mais l'ASPAM ne semble pas très satisfaite des prix.

Outre le développement de l'export qui devrait, selon les prévisions du contrat programme, atteindre 1,3 million de tonnes en 2018, l'ASPAM se soucie également de l'organisation du marché local qui absorbe 30% de la production globale d'agrumes. Elle a à cet égard diligenté une étude destinée à trouver des solutions pour structurer la distribution et arriver à un prix optimal. Les premières pistes qui se dégagent sont l'organisation des producteurs en groupements ou en coopératives afin de positionner leurs produits dans la grande distribution et la réforme des marchés de gros, programme qui est d'ailleurs en cours.

Mais il importe de souligner que la régulation du marché de bouche nécessite la mise sur pied d'une filière de transformation, autre chantier lancé par les producteurs et l'Association des transformateurs d'agrumes. L'objectif est d'assurer un approvisionnement régulier des usines de transformation en produits de qualité et de développer la production de jus et autres boissons à base d'agrumes. L'offre marocaine pourrait alors, avancement des responsables de l'ASPAM, concurrencer les produits importés.

Source : lavieeco.com/27/04/2015